

« Ils crèvent les uns après les autres »

Invité par l'Aven 29, Abraham Behar, spécialiste de médecine nucléaire (*) et maître de conférence en biophysique à Paris VI, a évoqué, hier, ses travaux sur la dosimétrie biologique. Pressé de questions par le public, il a débordé sur les problèmes de santé liés aux expériences nucléaires.

En quoi la dosimétrie biologique intéresse-t-elle les vétérans des essais nucléaires ?

La dosimétrie biologique est la mesure des effets des rayonnements ionisants sur les êtres vivants, en particulier sur les hommes. Elle permet de détecter les lésions stables de l'ADN. Stable veut dire transmissible au moment de la division cellulaire. Des dizaines de milliers de divisions cellulaires se produisent chaque jour dans notre corps. Elles touchent tous les tissus afin qu'ils se renouvellent. Les vieilles cellules meurent. Des cellules jeunes les remplacent. La cellule, au moment où elle va se diviser, va transmettre les lésions dans l'ADN de ses deux cellules filles. Les lésions stables traversent ainsi la barrière de la division et leur fréquence permet de mesurer

la quantité d'irradiations.

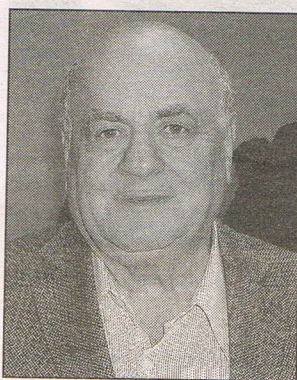
Qu'est ce que génère cette transmission ?

Il est aujourd'hui admis qu'il y a des cancers radio-induits, c'est-à-dire liés au fait que les malades ont été contaminés. Le problème est que ces cancers apparaissent des années après l'irradiation. Prenez Hiroshima et Nagasaki. Les cancers sont apparus entre 20 et 30 ans plus tard chez les survivants.

Que se passe-t-il dans l'organisme entre le moment de l'irradiation et l'apparition de cellules cancéreuses ?

Les travaux internationaux, menés depuis cinq ans, font apparaître que l'irradiation a généré une instabilité génomique. Il suffit que l'organisme rencontre un deuxième événement, comme l'alcool, le tabac, la pollution chimique, voire une seconde irradiation, pour déclencher un cancer. En fait, l'irradiation crée un signal intérieur qui facilite l'apparition du cancer.

La durée d'irradiation rentre-t-elle en compte ?



● Abraham Behar, spécialiste de médecine nucléaire, dénonce les situations dramatiques des vétérans des essais nucléaires. (Photo T.C.)

Oui. Il faut raisonner avec les gens irradiés comme avec ceux qui ont fumé un, deux, quatre paquets de cigarettes par jour, ou subi un tabagisme passif. Ils appartiennent à des groupes ayant plus ou moins des risques de développer un cancer.

L'Etat semble faire la sourde oreille à vos travaux.

Il fait comprendre que la logique médicale et scientifique n'est pas

la logique industrielle ou de l'Etat. Regardez l'amiante. Cela fait 50 ans que l'on dit qu'elle génère des abestoses et des mésothéliomes. Dans le même temps, l'industrie a continué à faire du floca-ge un peu partout, jusqu'à une loi, récente. Les délais ne sont pas les mêmes. La crainte du ministère de la Défense est d'avoir à indemniser toutes les victimes des essais. Or, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont créé un fonds d'indemnisation. Leur expérience semble démontrer que 100 millions d'euros devraient faire l'affaire. Le ministère de la Défense a un budget de 25 à 30 milliards... Mais les gens du gouvernement en font toute une montagne. Et pendant ce temps, les vétérans crèvent les uns après les autres. Un certain nombre d'entre eux laisse des veuves, avec « zéro » pension et parfois des enfants à charge. Ce sont des situations dramatiques.

Propos recueillis par T.C.

* Abraham Behar est aussi président de l'association des Médecins pour la prévention de la guerre nucléaire, association qui reçut le prix Nobel de la paix en 1985.

2005

BRETAGNE

Vétérans nucléaires.

« L'Etat nie l'évidence »

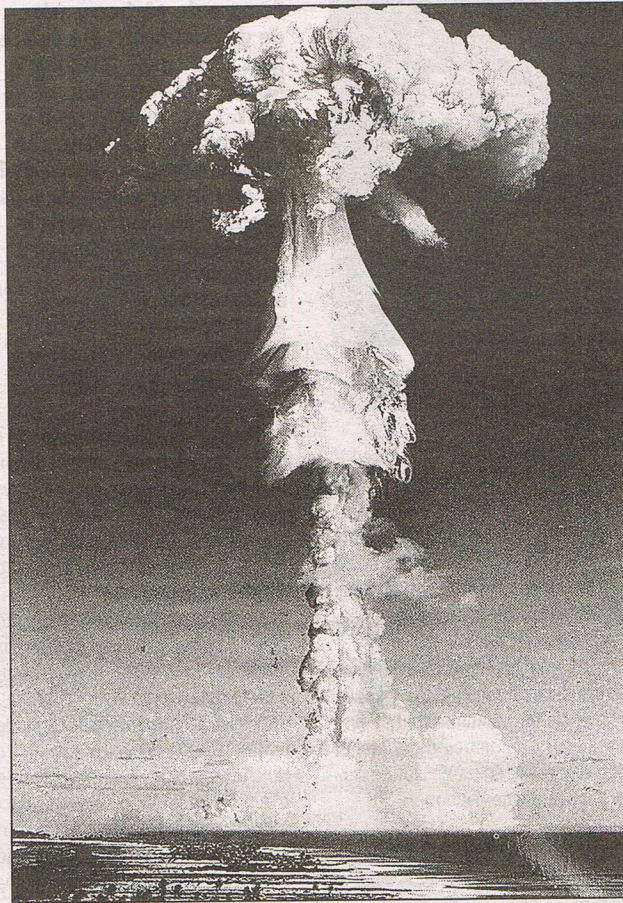
L'Association des vétérans nucléaires (Aven) aura cinq ans d'existence en juin 2006. Elle pourra alors se porter partie civile, aux côtés de onze vétérans qui ont déposé plainte contre l'Etat pour « atteinte à la santé d'autrui et administration de substances nocives ». D'ici là, l'Aven 29 continue de dénoncer l'attitude « incompréhensible » de l'Etat qui « nie l'évidence de la dangerosité des retombées radioactives sur la santé des personnes exposées ».

L'Aven 29, qui tenait, hier, son assemblée générale à Ploumouguer (29), compte 353 membres, soit 17 % des effectifs de l'Aven nationale. Tous ont travaillé, à titre civil ou militaire, sur les sites des essais nucléaires sahariens ou polynésiens. La plupart développent aujourd'hui des pathologies. Cancers du sang, de la thyroïde, des os, des poumons...

« Nous sommes malades de la racine des cheveux à la pointe des pieds », résume Michel Cariou, ancien physicien militaire qui, en juin dernier, devant le tribunal de Brest, a gagné son procès en première instance contre l'Etat.

150 dossiers en cours

Sa victoire, ainsi que les dossiers en cours de jugement de deux veuves, Anne Tardieu et Marie-Renée Le Floch, ont révélé au grand public le combat que mène actuellement l'Aven devant les tribunaux français des pensions militai-



● *Quelque 150 dossiers de demandes d'indemnisation de personnes exposées à des essais nucléaires français sont en cours et 180 autres se constituent. (Photo DR)*

res, des affaires de sécurité sociale et devant la commission d'indemnisation des victimes d'infraction (Civi). Cent cinquante dossiers sont en cours et 180 autres se constituent.

« Nous suivons le même chemin

que les victimes de l'amiante. La Civi a commencé à les indemniser. Quand elle n'a pu continuer, l'Etat a été contraint de créer un fonds d'indemnisation. La meilleure chose qui puisse nous arriver serait que nos cinq dossiers devant la

Civi, soient rejetés et qu'elle demande à l'Etat de créer un fonds d'indemnisation », commentent Denis Lardier et Claude Barreaux, secrétaire et conseiller juridique de l'Aven 29.

L'accident de « Gerboise verte »

Ce jour n'est pas arrivé. Pour l'heure, les commissaires du gouvernement rejettent un à un leurs recours, opposant que les essais nucléaires étaient « propres ».

« Faux », rétorquent les deux hommes, qui citent, par exemple, l'explosion de la bombe « Gerboise verte », en 1962, à In Eker, près de Colombéchar, dans le Sud Saharien : « La montagne s'est fissurée après l'explosion souterraine et un nuage a recouvert les troupes, mais aussi Pierre Messmer, ministre des Armées, et Gaston Palewski, ministre de la Recherche scientifique, venus assister à l'essai. Gaston Palewski est ensuite mort d'une leucémie et a toujours soutenu que sa maladie provenait de cette exposition ». De son côté, Pierre Messmer n'a jamais abondé dans le sens de son infortuné homologue.

Les ministres passent mais les prises de position officielles ne varient guère. « L'Etat demande aux patrons d'entreprise de reconnaître les maladies professionnelles et les accidents du travail. Pourquoi ne montre-t-il pas l'exemple ? », déplore l'Aven 29, qui cite l'exemple du gouvernement américain, qui a reconnu 19 cancers directement imputables au service.

Thierry Charpentier